

Vers l'Union économique et monétaire

Source: CVCE. Pierre Gerbet.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/vers_1_union_economique_et_monetaire-fr-b1c8b826-7a3f-4dc8-8c70-5b73bda098bf.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Vers l'Union économique et monétaire

L'objectif d'une union économique et monétaire entre les pays membres de la Communauté économique européenne (CEE) avait été adopté par le sommet des Six à La Haye (1er-2 décembre 1969) et confirmé par celui de Paris (19-21 octobre 1972) à Neuf avec les nouveaux membres – Grande-Bretagne, Irlande, Danemark – qui précisait même comme perspective de réalisation la fin des années 1980. Mais les gouvernements ne purent se mettre d'accord sur le plan d'ensemble présenté par Pierre Werner, président du Gouvernement et ministre des Finances du Luxembourg. Pour remédier au désordre monétaire international, il n'avait été possible que de limiter les fluctuations des monnaies européennes, d'abord par l'institution en 1972 du « serpent monétaire », vite réduit aux seules monnaies fortes à la suite du *deutschemark*, puis du Système monétaire européen (SME), à partir de 1979, fixant entre les monnaies des parités fixes mais ajustables pour obtenir une relative stabilité. Il s'agissait là d'un accord intergouvernemental en dehors du cadre communautaire et sans le Royaume-Uni.

L'Acte unique européen (AUE) de février 1986, qui décidait l'établissement d'un grand marché intérieur, estimait indispensable de compléter celui-ci par une véritable union économique et monétaire, dont il rappelait l'objectif dans son préambule. Il conférait à la Communauté la « capacité monétaire », c'est-à-dire la possibilité d'adapter les institutions communautaires au développement ultérieur de la politique économique et monétaire. C'est donc dans le cadre communautaire que se ferait la future Union économique et monétaire (UEM).

Mais il restait à en définir la structure. Des divergences se manifestaient quant à l'union monétaire. Les pays à monnaie faible qui, dans le cadre du SME, avaient du mal à suivre le *deutschemark* et devaient à cet effet élever leurs taux d'intérêt et pratiquer des politiques économiques restrictives, souhaitaient partager le pouvoir monétaire par l'adoption d'une monnaie unique gérée en commun. L'Allemagne au contraire ne voulait abandonner le mark, fondement de sa puissance économique, que si la monnaie commune était gérée par une banque centrale européenne, sur le modèle de la Bundesbank, c'est-à-dire indépendante du pouvoir politique, avec mission d'assurer la stabilité des prix et d'éviter l'inflation.

François Mitterrand, président de la République française, et le chancelier allemand Helmut Kohl se concertent alors et s'accordent. Sous leur impulsion, le Conseil européen de Hanovre (27-28 juin 1988) confirme l'objectif d'une UEM et donne mandat à la Commission européenne, alors présidée par Jacques Delors, de proposer les actions concrètes qui conduiront progressivement à la monnaie unique.